



FFBaD

Fédération Française
de Badminton

APPEL À PROJETS

Territoires FFBaD

2020

APPEL À PROJETS TERRITOIRES FFBAD 2020

Modalités de participation

La fédération coordonne chaque année l'appel à Projets « Territoires ». Celui-ci a pour objet de mobiliser les initiatives des territoires et de les valoriser afin que les bonnes pratiques puissent bénéficier à l'ensemble de nos structures.

1. QUELS SONT LES OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS ?

Les objectifs de cet appel à projets sont de :

- Recenser, valoriser et mettre en avant les pratiques des territoires
- Permettre à la fédération d'avoir une réactivité optimale sur certaines thématiques en s'appuyant sur des travaux déjà en cours
- Éviter à chaque territoire de travailler dans son coin
- Permettre à la fédération d'être un catalyseur de bonnes pratiques et en permettre une diffusion nationale
- Favoriser l'innovation sur des sujets spécifiques

2. QUI PEUT EN ÊTRE BÉNÉFICIAIRE ET SOUS QUELLES CONDITIONS ?

2.1 Les bénéficiaires

Les clubs bénéficiaires de cet appel à projets doivent être affiliés à la Fédération Française de Badminton. Ils doivent être à jour de leurs cotisations et respecter les statuts fédéraux. En cas de projet partagé, une seule entité doit être porteuse du dossier. Les organes déconcentrés de la fédération (ligue et comités) peuvent également candidater.

2.2 Les critères de candidatures

Les candidats s'engagent à :

- Remplir le dossier de candidature
- Fournir les éléments financiers de leur structure
- Fournir le budget détaillé de l'opération
- Communiquer à la fédération le nom des partenaires publics et privés de l'opération
- Permettre à la fédération de diffuser, de partager et d'utiliser l'action présentée à des fins désintéressées de développement de la pratique du badminton tout en préservant les intérêts de la structure à l'initiative du projet.

3. QUELS SONT LES TYPES DE PROJETS ATTENDUS ?

3.1 Quels sont les types de projets attendus ?

Les projets doivent être formalisés et reproductibles. Une attention particulière sera portée aux projets dont le caractère est particulièrement innovant. Ils peuvent prendre la forme d'une action, d'un dispositif, d'une démarche ou d'un outil.

3.2 Quels sont les projets qui ne constituent pas une candidature recevable ?

- Les projets à vocation uniquement événementielle ne permettant pas de s'inscrire dans un objectif de développement de la pratique du badminton sur la durée
- Les projets visant le financement direct d'un emploi
- Les projets visant à financer le fonctionnement quotidien de la structure
- Les actions déjà financées par la FFBAd par d'autres biais (ANS, Dialogue de Gestion...)

4. QUELLES SONT LES THÉMATIQUES RETENUES EN 2020 ?

Cet appel à projets étant annuel, les thématiques sont susceptibles d'évoluer d'une année sur l'autre. Les thématiques retenues pour 2020 sont les suivantes :

- **Communiquer efficacement**

Projet d'actions concourant à une meilleure communication externe sur les activités régulières du club (vers les structures/institutions externes au club : médias, partenaires, institutions, etc.)

- **Le badminton, outil éducatif**

Projet d'action(s) concourant à exploiter le badminton dans une perspective d'éducation auprès des publics jeunes (épanouissement et réussite éducative, travail autour des notions de fair-play, de solidarité et de citoyenneté, lien avec la formation professionnelle...)

5. COMMENT SE MATÉRIALISE L'ACCOMPAGNEMENT DE LA FFBAD ?

Les projets retenus seront valorisés financièrement.

Au total, **5** projets seront retenus en 2020 et chacun sera accompagné à hauteur de **3 000€**.

Cependant, si les dossiers de candidature se révélaient d'une qualité insuffisante, peu innovants ou encore d'une dimension budgétaire trop réduite par rapport à l'accompagnement fédéral, la fédération se réserve le droit d'accompagner uniquement le nombre de dossiers répondant à ses exigences.

6. QUEL EST LE CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS ?

Année 2020

- Lancement : Avril 2020
- Clôture : 30 juin 2020, minuit
- Délibération du Jury et annonce des résultats : Juillet 2020
- Versement aux lauréats : Août 2020

7. COMMENT CANDIDATER A L'APPEL À PROJETS TERRITOIRES FFBAD?

Il suffit de remplir le dossier de candidature et de fournir l'ensemble des pièces demandées avant le 30 juin 2020 (minuit) aux adresses suivantes : **anthony.guidoux@ffbad.org / kevin.leroux@ffbad.org**

Les pièces à joindre au dossier :

- Budget détaillé de l'opération
- Budget total de la structure
- Liste de partenaires publics et privés du projet
- RIB
- Bilan de l'opération (à fournir à la fin du projet si celui-ci est en cours de réalisation).

Les dossiers ne seront étudiés qu'une fois complets.

Pour toute demande complémentaire, merci de contacter :

Anthony GUIDOUX : anthony.guidoux@ffbad.org

Kévin LE ROUX : kevin.leroux@ffbad.org